

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 novembre 2023

Signature d'une convention de partenariat entre l'USH et la FNAU à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales

Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH), Sonia de la Provôté, présidente de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et Catherine Barthelet, présidente déléguée de la FNAU ont signé, ce jour, une convention de partenariat visant à accompagner les acteurs locaux à mieux appréhender les défis en matière d'habitat.

Les enjeux auxquels font face les élus locaux sont en effet nombreux : sobriété foncière, adaptation au changement climatique, réindustrialisation ou redynamisation des territoires, mais aussi vieillissement de la population... qu'il s'agit de conjuguer avec la construction d'une offre résidentielle en réponse à la diversité des besoins de leur territoire. En effet, quelle que soit la dynamique du marché de l'habitat, chaque territoire doit adapter son offre résidentielle pour mieux loger non seulement les familles, mais aussi certains publics spécifiques (jeunes, étudiants, personnes âgées, ...).

Afin d'accompagner ces dynamiques territoriales, les agences d'urbanisme sont des espaces de dialogue entre acteurs territoriaux pour définir les stratégies et identifier ou construire les outils à mobiliser. Parmi ces acteurs, les organismes Hlm sont des partenaires historiques de long terme, ancrés dans les territoires, dont l'activité, sous toutes ses facettes, concourt à la trajectoire d'un projet territorial, en particulier dans une visée de cohésion sociale.

Le cadre de coopération fixé dans la convention de partenariat permettra :

- Une meilleure connaissance des besoins en logement et des réponses à apporter aux différents publics ciblés dans le cadre des politiques locales (familles, travailleurs-clés, jeunes, étudiants, personnes âgées...);
- L'observation de l'habitat, des dynamiques de peuplement et du foncier ;
- Les conditions d'accès au foncier pour les organismes Hlm compatibles avec le modèle économique du logement social et de l'accession sociale à la propriété ;
- L'adaptation au changement climatique : mise en œuvre du ZAN, transformation (densification et renaturation) du patrimoine bâti et foncier des organismes Hlm, appui à la rénovation énergétique du parc privé de logements ;
- Les plans et politiques nationales ayant un impact sur le logement (NPNRU, Petites villes de demain, Action Cœur de ville...);
- La recherche sur l'habitat et le foncier ainsi que les coopérations entre les acteurs ;
- Les échanges aux niveaux européen et international sur les enjeux et leviers du logement abordable et durable.

La FNAU rassemble la cinquantaine d'agences d'urbanisme françaises. Le principe de partenariat constitue le cœur de l'action des agences d'urbanisme. Espaces de dialogue et de négociation entre les collectivités locales (intercommunalités, communes, départements, régions), l'Etat et les acteurs de l'action territoriale, mais aussi outils partenariaux et mutualisés de production de connaissance et d'élaboration de politiques publiques, les agences d'urbanisme ont pour objectif des stratégies concertées de développement territorial pour accompagner les mutations économiques et l'innovation, la cohésion territoriale et sociale... Leurs missions sont définies par l'article L 132-6 du code de l'urbanisme.

Les agences d'urbanisme travaillent notamment sur l'observation des évolutions urbaines, les politiques d'urbanisme, d'habitat, de foncier, de mobilités et de préfiguration des projets urbains, de développement économique et de développement social.

La FNAU est à la fois un réseau d'élus, présidents d'agences d'urbanisme, et de professionnels. La FNAU est notamment l'interlocuteur du réseau pour les structures nationales : ministères, associations de collectivités avec lesquelles elle travaille en étroite collaboration au sein du pôle Joubert. C'est aussi un lieu de dialogue, de capitalisation et communication sur la ville et les territoires.

Pour en savoir plus : www.fnau.org

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 566 opérateurs Hlm (fin 2022) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2022, les organismes Hlm ont mis en chantier 66 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,37 million de logements-foyers et logent environ 10,2 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accès social à la propriété : en 2022, 16 300 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 89 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse :

Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66

[@UnionHlm](https://twitter.com/UnionHlm)

Karine Hurel – Tél. : 06 60 82 80 62

hurel@fnau.org